



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 18.84

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT N° 18.84

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement.

La gestion du réseau d'assainissement du Département, qui s'étend sur 625 kilomètres, nécessite de se doter de moyens pour garantir sa pérennité et veiller au bon fonctionnement du système.

Ainsi, il est proposé un volume de crédits de paiement permettant, d'une part, de maintenir le patrimoine d'assainissement existant en bon état avec la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages visitables et, d'autre part, de poursuivre la réalisation de travaux nécessaires à l'adaptation des ouvrages d'assainissement liés aux nouveaux projets de tramways et aux projets de voirie structurants du Département.

Dans ce cadre, je vous propose d'examiner dans un premier temps les dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) avant de vous présenter les dépenses et recettes de la section d'investissement (II).

I. SECTION D'EXPLOITATION

A. DEPENSES

Pour l'exercice 2019, les propositions d'inscriptions de dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 5,92 M€ contre 6,05 M€ en 2018, traduisant un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le budget annexe d'assainissement. Ces dépenses se répartissent principalement de la manière suivante :

- 4,01 M€ pour les dépenses de personnel, contre 4,32 M€ en 2018, malgré la prise en compte des dépenses supplémentaires liées au protocole PPCR pour 60 k€ ;
- 0,70 M€ sont inscrits au titre du versement des intérêts bancaires dus en 2019, 0,21 M€ sont inscrits au titre des ICNE rattachables sur l'exercice et 0,17 M€ sont inscrits au titre du swap. Le total des charges financières s'élève donc à 1,08 M€ contre 0,92 M€ en 2018 ;
- 0,64 M€ pour les charges à caractère général, contre 0,59 M€ en 2018. Elles sont principalement constituées des dépenses suivantes :
 - 0,25 M€ contre 0,20 M€ en 2018 pour le marché d'assistance pour le contrôle de l'exécution du contrat de délégation de service public, le nouveau contrat de délégation prenant effet le 1^{er} janvier 2019 ;
 - 0,15 M€ pour des études et recherches ;
 - 0,08 M€ au titre des charges de copropriété des bâtiments.

Les propositions d'inscriptions de dépenses d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 13,52 M€ au titre de la dotation aux amortissements des immobilisations. Cette dépense de la section de fonctionnement se traduit par une recette au sein de la section d'investissement.

Enfin, le montant du prélèvement de la section d'exploitation pour le financement des investissements s'élève à 6,95 M€¹.

B. RECETTES

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont estimées à 22,00 M€ contre 19,84 M€ en 2018 et se répartissent principalement de la manière suivante :

- 16,38 M€ au titre de la part départementale de la redevance d'assainissement, dont il est proposé à l'assemblée départementale lors de la séance du 14 décembre 2018 d'augmenter son montant en le fixant à 0,22 € HT/m³ (contre 0,17 € HT/m³ depuis une délibération du 16 décembre 2011), le montant de la part perçue par le délégataire étant réduit d'environ 0,05 € HT/m³ dans le nouveau contrat de délégation de service public. Il est ainsi proposé de « transférer » ce montant vers la part départementale afin de contribuer au financement du renforcement de la gestion patrimoniale des réseaux et des investissements à réaliser pour accompagner les projets de tramways, ce transfert étant neutre pour l'utilisateur ;
- 4,10 M€ pour la contribution au titre des eaux pluviales, correspondant à la participation du budget général aux dépenses liées au réseau d'assainissement unitaire ;
- 0,70 M€ au titre des prestations de services fournies auprès des câbles opérateurs ;
- 0,30 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental perçus sur les usagers ;
- 0,18 M€ au titre des gains sur échange de taux d'intérêts (swap) ;
- 0,17 M€ au titre de la subvention de l'Agence de l'Eau pour le remboursement des frais d'analyse de la qualité de l'eau ;
- 0,14 M€ au titre du remboursement des cotisations CNRACL en parts salariale et patronale des agents placés en détachement à la SEVESC ;
- 0,04 M€ au titre du remboursement des charges de copropriété par le délégataire.

Les recettes d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 4,38 M€ au titre des amortissements des subventions d'équipement reçues.

¹ Virement constitué d'une dépense en section d'exploitation et d'une recette en section d'investissement.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses d'investissement inscrites s'élèvent à 58,59 M€, contre 55,88 M€ au BP 2018.

Cette augmentation s'explique notamment par la poursuite du programme d'investissements pour l'adaptation de certains réseaux d'assainissement dans le cadre de la réalisation des lignes de tramways.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à un montant de 4,38 M€, identique à celui du BP 2018.

Les dépenses de la section d'investissement se déclinent de la manière suivante :

1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses prévues au budget 2019 visent, d'une part, à la réhabilitation des ouvrages et, d'autre part, à l'amélioration du réseau existant.

Les crédits de paiement proposés au vote s'élèvent à 12,53 M€ contre 5,28 M€ en 2018. Cette hausse s'explique notamment par le démarrage d'importants chantiers (réhabilitations des collecteurs unitaires visitables de La Garenne-Colombes).

a. La réhabilitation des ouvrages unitaires

Les principaux projets sont les suivants :

- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable rue de l'Aigle à La Garenne-Colombes : 3,60 M€ ;
- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable boulevard de la République à La Garenne-Colombes : 2,80 M€ ;
- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable rue Roguet à Clichy : 0,45 M€.

b. L'amélioration du réseau existant

Les réseaux unitaires doivent être régulièrement améliorés pour demeurer performants. Les principaux postes de dépenses prévues concernent :

- la modernisation des déversoirs d'orage avec le démarrage de l'automatisation d'un déversoir situé à Asnières-sur-Seine ainsi que la phase conception de déversoirs situés à Puteaux et Asnières-sur-Seine : 1,90 M€ ;
- la modification des ouvrages à la demande de la Société du Grand Paris : 1,30 M€ ;

- la gestion de flux, notamment par le développement de stations (postes satellites) ou de points de mesures existants et des développements mineurs pour le système de Gestion Assistée par l'Informatique de l'Assainissement (GAIA) : 0,60 M€.

2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

Avec la réalisation des différents projets de voirie et de transports menés par le Département, il est nécessaire d'adapter certains réseaux d'assainissement en conséquence. Pour ce faire, les crédits de paiement proposés au vote s'élèvent à 26,76 M€ (contre 29,97 M€ en 2018).

Les principaux postes de dépenses portent sur les projets suivants :

- les travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway Antony – Clamart (T10) : 24,50 M€ ;
- le dévoiement des réseaux dans le cadre du réaménagement de la RD1 : 1,60 M€ ;
- la modification et la réhabilitation des réseaux d'assainissement impactés par la requalification de la RD7 : 0,38 M€.

3. Les opérations financières et comptables

Pour 2019, les opérations financières et comptables s'élèvent à 10,68 M€ (hors réaménagement de la dette) contre 8,90 M€ en 2018.

Les crédits proposés au vote sont les suivants :

- 6,30 M€ destinés aux remboursements en capital des emprunts contractés ;
- 4,38 M€ destinés à l'amortissement des subventions d'équipements reçues. Cette dépense donne lieu à l'inscription d'une recette de fonctionnement du même montant.

Le réaménagement de la dette représente 12,70 M€ correspondant au montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2019. Ce montant est également inscrit en recette de la section d'investissement.

B. RECETTES

Les recettes réelles pour l'année 2019 sont estimées à 42,51 M€ contre 42,09 M€ en 2018 et se décomposent de la manière suivante :

- 28,71 M€ au titre du besoin d'emprunt prévisionnel pour l'exercice 2019 ;
- 12,70 M€ au titre du réaménagement de la dette ;
- 0,93 M€ au titre des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie principalement pour le financement des études relatives aux travaux de réhabilitation des réseaux (0,47 M€) et des travaux de réhabilitation réalisés sur les collecteurs unitaires visitables situés rue de l'Aigle et boulevard de la République à La Garenne-Colombes (0,29 M€) ;
- 0,17 M€ au titre du remboursement intégral par la Société du Grand Paris des dépenses engagées pour les études et les travaux rendus nécessaires par la réalisation de la ligne 15 sud du Grand Paris Express (les remboursements sont effectués postérieurement à la réalisation des travaux, entraînant un décalage et une différence entre les montants de dépenses et de recettes).

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours prévisionnel de la dette du budget annexe d'assainissement (uniquement indexée à taux fixe) s'élèvera à 12,70 M€ (contre 16,00 M€ au BP 2018).

En outre, le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement s'élèvera à 6,95 M€².

Les recettes d'ordre au titre des amortissements des immobilisations s'élèvent à 13,52 M€. Une dépense du même montant est inscrite en section de fonctionnement.

Ainsi, le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 que je soumets au vote de l'Assemblée départementale représente :

- 26 379 983,82 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation ;
- 62 973 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

² Virement constitué d'une dépense en section d'exploitation et d'une recette en section d'investissement.

Sont également soumis au vote de l'Assemblée départementale :

- L'autorisation d'emprunt correspondant au besoin prévisionnel maximum pour l'exercice 2019 de 28 706 110,70 € ;
- Le vote des autorisations de programme et d'engagement ;
- La constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 85 415,37 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian